

Melun, le 17 décembre 2018

Dossier suivi par Isabelle COUSSIEU
Tél. : 01 64 14 71 08
isabelle.coussieu@departement77.fr
Hôtel du Département

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

**Objet : Rencontre avec les représentants des parents d'élèves
du collège François Villon de St Fargeau-Ponthierry
le 17 décembre 2018**

Participants :

Christelle COLNEE, DGAE
Christophe DENIOT, DGAA
Isabelle COUSSIEU, Directrice de l'Education
Benoit ALCAIN, Directeur de l'architecture, des bâtiments et des collèges
Pascale SOLIGNAC, Directrice des Transports
Manuel PONCET, Direction de la Communication
Valérie CELEBRAT, Chef de service Etudes DABC
Katy ROLAND, Coordonnatrice des chargés de mission au Cabinet

Monsieur Chemoul, représentant des parents d'élèves
Monsieur Guyot, représentant des parents d'élèves
Monsieur Boron, représentant de parents d'élèves

En préambule, les représentants présents souhaitent préciser que leur intervention n'a aucune velléité politique mais qu'il s'agit uniquement de faire part de l'appréhension des parents d'élèves sur les conditions d'accueil de leurs enfants.

Compte tenu de l'explosion démographique soudaine et rapide, les parents d'élèves font part de leurs inquiétudes sur la fiabilité des chiffres et notamment si les nouveaux logements sont bien pris en compte. Ils regrettent également le manque d'anticipation sur ce sujet.

Madame Coussieu indique que les données de construction de nouveaux logements du secteur sont bien pris en compte dans la prospective pour les 5/6 ans à venir. Ces données sont mises à jour tous les ans.

Cependant, il peut y avoir des modifications dans le rythme des livraisons, ce qui peut conduire à des différences à l'instant T sur les chiffres.

Par ailleurs, 9 nouvelles classes doivent être mises en place fin 2019. Au-delà de la problématique des locaux, les parents d'élèves s'interrogent sur l'organisation et la gestion des locaux notamment au niveau du personnel.

Monsieur Deniot souligne que le Département souhaite accompagner au mieux les collégiens mais qu'il est également très contraint par des délais pour la mise en place des bâtiments.

En ce qui concerne l'augmentation des effectifs à partir de 2020, l'étude de contenance du site a montré la possibilité d'accueillir jusqu'à 1200 élèves.

Il est précisé que l'effectif prévisionnel à l'horizon 2023 est de 1100 élèves.

En ce qui concerne le personnel de l'Education Nationale (surveillants, psychologue), l'Inspection Académique calcule les moyens à mettre en place en fonction du nombre d'élèves. Dans le cadre du projet comprenant des spécificités et des contraintes importantes, le Département appuie les demandes auprès de l'IA et peut relayer des interrogations des parents d'élèves auprès de l'Inspection d'Académie. Aucun chiffre ne peut être donné par le Département car cela ne relève pas de sa compétence.

En ce qui concerne la restauration, de la compétence du Département, un agrandissement de la salle à manger a été réalisé pour l'année 2018-2019. Pour l'année 2019-2020, la Commune a regardé la possibilité d'accueillir des élèves sur deux écoles pendant la pause méridienne. Deux écoles, Marie Curie et les Grands Cèdres, pouvaient disposer de quelques places d'accueil.

Marie Curie est l'école qui est la plus facilement accessible depuis le collège François Villon.

Rien n'est encore acté. Sur l'organisation (accompagnement des élèves, quels élèves seront concernés, ...), cela relève de l'organisation de l'établissement.

En ce qui concerne, le prix de la prestation, il sera similaire à celui payé par les parents sur la demi-pension du collège. Si un surcoût existe, ce dernier sera pris en charge par le département.

Les équipes du département seront renforcées pour l'entretien des locaux.

Il est demandé un point précis des surfaces et dotation personnel. Un point précis sera fait en tenant compte des différentes évolutions du site.

Les représentants de parents d'élèves indiquent que des odeurs désagréables sont senties dans le bâtiment 2 classes. Monsieur Alcain indique que des travaux mineurs peuvent être entrepris pour pallier cette problématique.

Au niveau des sanitaires existants, des interrogations subsistent à la fois sur le nombre de sanitaires et sur l'état des sanitaires.

Monsieur Alcain précise que le collège a été construit pour une capacité de 900 élèves (capacité indiquée sur le Procès-verbal de mise à disposition) avec des espaces communs en conséquence. Certes des modifications, pédagogiques notamment, influent sur la capacité d'un établissement au fil des années, cependant le Département n'avait pas eu connaissance d'une problématique liée au nombre de sanitaires. En effet, l'effectif de cette année est de 880 proche des 900 et nous n'avions jusqu'à début décembre aucune remarque sur ce point.

Sur le projet de bâtiments 9 classes, un sanitaire handicapé a pu être ajouté au rez-de-chaussée. Les sanitaires de ce bâtiment sont des sanitaires d'appoint. Monsieur Deniot indique qu'un module provisoire

de toilettes sera mis en place pour l'année 2019-2020. Monsieur Alcain précise également que la multiplication des blocs de sanitaires créé également des difficultés de surveillance pour l'établissement.

Pour 2020, des blocs sanitaires seront mis en place avec les locaux provisoires.

En ce qui concerne l'état des toilettes, les représentants de parents d'élèves font part de problématique de réseau et d'odeur. Un point technique précisera l'état des sanitaires et si besoin une remise à niveau sera effectuée.

Il est également évoqué les sanitaires des professeurs. En effet, les professeurs disposent actuellement, en lien avec la salle des professeurs, d'un unique sanitaire handicapé.

En ce qui concerne le déroulé des travaux, ces derniers commenceront en janvier 2019 pour la mise en place du bâtiment 9 classes, courant 2019, des réaménagements intérieurs seront également effectués. Ensuite, à partir du printemps 2020 les bâtiments en location pourront être installés pour la rentrée 2020.

Les représentants de parents d'élèves soulignent également des difficultés pour l'obtention de créneaux horaires suffisant pour l'accueil des collégiens dans les équipements sportifs.

Il est également évoqué des soucis récurrents au niveau des bus (problématique d'horaire, de surcharge)

Madame Solignac précise qu'il faut différencier les différentes problématiques.

En effet, des problématiques d'ordre structurel peuvent être constatées. Des retards réguliers peuvent être constatés, dus à une mauvaise estimation des temps de parcours. Dans ce cas, il est nécessaire que les usagers fassent des remontées précises, notamment sur les jours et horaires où le dysfonctionnement est régulièrement constaté. Ceci permettra à la Direction des Transports de relayer le dysfonctionnement auprès du transporteur afin de trouver une solution.

Ensuite, des surcharges dans les bus peuvent être constatées. Il peut s'agir de surcharges ponctuelles liées à des modifications impromptues d'emploi du temps (professeurs absents par exemple). Dans ce cas, aucun moyen ne peut être mis en place car les actions sont soudaines et ponctuelles ;

Ensuite, Ile-de-France mobilité peut ne pas avoir connaissance de la surcharge car il s'appuie sur les comptages. S'il y a fraude ou non validation du titre de transport, il peut alors y avoir un décalage entre la surcharge constatée réelle et le comptage pris en compte par Ile de France mobilité.

Madame Solignac demande qu'une remontée précise des difficultés soit faite notamment en indiquant les jours et heures des dysfonctionnements.

Il est également souligné le comportement peu approprié de certains conducteurs. Madame Solignac engage les parents d'élèves à remonter ce type de problématique directement au transporteur qui est le seul habilité à prendre des mesures envers ces conducteurs.

Il est également évoqué la saturation actuelle de la rue Emile Filée aux heures de pointe qui potentiellement va s'aggraver en raison du nombre d'enfants augmentant sur le site.

Il est demandé une plus large concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. Un groupe constitué de représentants de parents d'élèves de professeurs et de l'administration sera constitué afin de communiquer sur l'avancée du projet.

CONCLUSION

Prochaine réunion à prévoir en février.